

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD456

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 41

À la seconde phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« dans un cadre »,

les mots :

« en application d'une disposition législative ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.